M. FRANCK DELOINCE

Riverain & Membre du conseil d'administration de l'association VRG 14, rue de l'église 45290 OUZOUER DES CHAMPS 06 95 30 76 06 didou2005@hotmail.fr

A l'attention de la mairie de Varennes Changy de M. le sous-préfet et de tous les destinataires.

Objet: Location Salle Escale

Bonjour Mesdames & Messieurs,

Ceci est ma seconde relance :

HISTORIQUE:

Après m'être déplacé **le vendredi 18 juin 2021** au secrétariat de la mairie de Varennes-Changy (45290), je n'ai pu obtenir l'assurance de la location de la salle Escale pour le mercredi 15 septembre, une réunion scolaire devant s'y dérouler ... Mme Couteau devait confirmer si cette réunion se déroulait à l'escale ou pas, je n'ai jamais été rappelé.

Le Jeudi 24 juin 2021, je téléphone au secrétariat de la mairie de Varennes Changy où l'on m'indique, enfin, que la date du 15 septembre n'est plus disponible, une secrétaire fraichement recrutée m'invite à faire la demande par mail.

CF. Mails ci-dessous sans réponse à ce jour, envoyé le 25 juin 2021 et le 14 juillet 2021 toujours sans réponse.

Comment dois-je interpréter les grandes difficultés que j'éprouve à obtenir une simple location ?

- La probable désorganisation des services de la mairie qui ne répondent à aucune de mes sollicitations, au vu de la rotation du personnel important depuis quelques années.
- Une obstruction de Mme la Maire qui visiblement décide de tout, a-t-elle le droit de décider seule, à qui elle louera, ou pas, la salle escale ?

Mme Couteau qui non seulement ne **respecte pas les procédures administratives** et les bafoue depuis 7 ans, (voir courrier distribué dans les boites aux lettres par l'opposition) et qui refuse toute communication avec les riverains et les VRG à propos du projet du parc éolien "Les ailes du Gâtinais", alors qu'elle entretient des relations privilégiées avec le promoteur en multipliant les réunions privées depuis 2015.

Mme Couteau qui de plus, offre 5 fois la location de la salle Escale en 2 ans à la société NORDEX/RWE. Elle a clairement explicité par écrit sa position quant à la mise à disposition à titre gracieux de la salle ESCALE à la société NORDEX/RWE.

Or il est sûr que le Conseil Municipal n'a jamais été sollicité pour statuer sur la mise à disposition à titre gracieux de ladite salle. Ne s'agirait-il pas là d'un **délit de concussion** ?

Aujourd'hui elle s'oppose à ce que les VRG louent la salle Escale afin d'informer les habitants. Le refus de vente envers un consommateur est interdit par les dispositions de l'article L121-11 du Code de la consommation : « Est interdit le fait de refuser à un consommateur la vente d'un produit ou la prestation d'un service, sauf motif légitime ». En refusant de nous louer cette salle, Mme la Maire nous refuse également notre droit à la liberté d'expression. La sous-préfecture fermera-t-elle une fois de plus les yeux ? devant ces nouvelles infractions à la législation et à nos DROITS.

J'avais pourtant alerté M. le Sous-Préfet des problèmes de « concertation que nous rencontrions » en juillet 2020 mais celui-ci ne semblait concerné que par de dépôt du dossier environnemental, idem lors de la rencontre avec VRG en décembre 2020. M. le Sous-Préfet préfère envoyer 2 gendarmes pour une « enquête de satisfaction » chez l'un de nos membres suite à cette une réunion en préfecture.

Rappelons que ce projet n'a aucune légitimité puisque les conseillers n'ont jamais su qu'ils avaient voté pour le bail d'une parcelle communale, accueillant une éolienne en 2018, ils ne pensaient n'avoir voté que pour l'installation du mat de mesure. Pourtant Mme Couteau indiquait jusqu'en septembre 2020 que la commune n'avait pas signé ce bail. Elle a donc trompé et menti à ses deux conseils municipaux et à l'ensemble de la population !!! Mais la sous-préfecture ne condamne rien, ni les infractions, ni les délits, ni le comportement. Je dirais même que la sous-préfecture par sa « neutralité », encourage Mme Couteau... Pourquoi s'arrêterait-elle ? Puisque personne ne l'y oblige ? Jusqu'où ira-t-elle ?

Il semble donc que Mme Couteau ait clairement choisi son camp en favorisant les intérêts de quelques-uns (propriétaires fonciers et RWE) au détriment des riverains, de ses propres administrés et de la plupart des communes environnantes qui y sont opposées depuis plus de 10 ans. Mme Couteau favoriserait-elle un certain clientélisme ? A l'égard de certain membre du conseil municipal et de RWE ? Mme Couteau est également présidente de la **Commission Enfance Jeunesse au sein de la CCCFG**, bel exemple à suivre !!!

Que dire également du silence de M. Grand-Pierre conseiller départemental du canton de Lorris fraichement réélu et ardent défenseur des éoliennes depuis 10 ans, qui, parait-il, depuis les élections, aurait changé d'avis ? et de M. Février président de la CCCFG qui n'affiche guère son opposition à la construction des 3 parcs en projet et qui ne répond pas, lui aussi, à nos sollicitations, notamment sur le PLUi. Il est néanmoins réconfortant, que les élus nationaux (sénateurs et député) soient, eux, à notre écoute, ainsi que la plupart des maires de la CCCFG avec en première ligne les maires d'Ouzouer des champs et de la cour Marigny. Bizarrement ce sont les élus qui mangent dans la soupe (le promoteur rémunère le département, la CCCFG et la commune de Varennes-Changy avec nos propres deniers) qui ne se manifestent pas, voir participent activement à la destruction de notre cadre de vie et qui pourtant ont promis de le défendre !!!

Il est grand temps que l'administration et/ou les instances politiques de tous bords réagissent. Devant ce déni de démocratie, ne nous étonnons pas de voir monter l'indifférence des électeurs dans les urnes et leurs agressivités à l'égard de ses mêmes élus, qui ne représentent, aujourd'hui, guère plus de 10 à 20 % du corps électoral. Pourquoi ne demande-t-on pas l'avis de la population au vu de l'importance de l'enjeu ? Puisque Mme la maire ne semble pas impartiale.

Notre territoire rural est un désert médical, ne dispose toujours pas de la fibre, une 4G peu concluante, pas de transport en commun, donc transport individuel, l'assainissement est individuel, mais par contre : il dispose d'une autoroute, d'une nationale, de 4 centrales nucléaires à 20 km, 45 Km, 75 Km et 95 Km. De l'électricité, nous en avons, que trop, alors pourquoi veut-on nous imposer 3 parcs éoliens avec comme conséquence entre autres, la perte de valeur de nos biens (souvent une vie de travail) sans compensation. Si les BOBOS parisiens veulent de l'électricité « verte » qu'ils la produisent eux-mêmes!

Il y a 17 ans j'ai choisi la ruralité pour sa tranquillité comme beaucoup ici, avec ses avantages et ses inconvénients, je n'ai pas choisi de vivre au pied d'éoliennes industrielles ni à côté d'une commune ou sévi une autocrate soutenue par une administration soumise à une politique écologique dogmatique et suicidaire !!!

Je vous suggère de lire le rapport parlementaire du 6 juin 2019 dirigé par deux élus LR et LAREM qui tirent toutes les leçons de cette politique gouvernementale, car j'ai l'impression que peu d'entre vous l'a LU.

L'écologie rime avec économie, pas avec dépenses inutiles, taxes et encore moins avec destruction de notre cadre de vie, de la biodiversité et de notre santé (définition OMS).

Je suis vacciné 2nd dose depuis plus de 15 jours, je peux me rendre à n'importe quel rendez-vous.

J'espère que Mme La Maire saura enfin accéder à notre demande et respecter la législation et que M. le Préfet saura la faire respecter. Veuillez agréer, mesdames, messieurs, l'assurance de ma haute considération.

Cordialement Franck DELOINCE

Précédant courriel : Le 14 juillet 2021

Franck DELOINCE VGR didou2005@hotmail.fr 0695307606

Ceci est ma première relance :

HISTORIQUE:

Après m'être déplacer le vendredi 18 juin 2021 au secrétariat de la mairie, je n'ai pu obtenir l'assurance de la location de la salle escale pour le mercredi 15 septembre, une réunion scolaire devant s'y dérouler, Mme Couteau devait confirmer si cette réunion se déroulait à l'escale ou pas, je n'ai jamais été rappeler.

Le Jeudi 24 juin 2021, je téléphone au secrétariat de la mairie de Varennes Changy ou l'on m'indique, enfin, que la date sur 15 septembre n'est plus disponible, une secrétaire fraichement recrutée m'invite à faire la demande par mail,

CF. Mail ci-dessous sans réponse à ce jour, envoyé le 25 juin 2021.

Comment dois-je interpréter les grandes difficultés que j'éprouve à obtenir une simple location ? Vous devez savoir qu'en droit du commerce le refus de vente envers un consommateur est interdit par les dispositions de l'article L121-11 du Code de la consommation : « Est interdit le fait de refuser à un consommateur la vente d'un produit ou la prestation d'un service, sauf motif légitime ».

Mme Couteau ayant céder gratuitement la salle escale à la société NORDEX/RWE 5 fois, il me semble légitime qu'elle nous cède également cette salle.

Merci pour votre retour rapide.
Cordialement
Franck DELOINCE

Précédant courriel du 25 juin 2021 :

Bonjour,

Je me nomme Franck DELOINCE et je souhaite louer la salle escale au nom de l'association des VRG Je me suis déplacé et je vous ai téléphoné sans résultat.

Une secrétaire m'a indiqué de formuler ma demande par courriel, je m'exécute donc.

Souhaitant retenir une date et un créneau horaire pour la location de la salle escale. Veuillez m'indiquer quelles dates et horaires suivants sont libres sur votre planning :

Le mardi 14 septembre à partir de 20 heures Le jeudi 16 septembre à partir de 20 heures Le lundi 20 septembre à partir de 20 heures Le mardi 21 septembre à partir de 20 heures

au mois d'octobre toujours à partir de 20 heures

Lundi 4 octobre Mardi 5 octobre Mercredi 6 octobre Jeudi 7 octobre

Lundi 11 octobre Mardi 12 octobre Mercredi 13 octobre Jeudi 14 octobre

Lundi 18 octobre Mardi 19 Octobre Mercredi 20 octobre Jeudi 21 octobre

Lundi 25 octobre Mardi 26 octobre Mercredi 27 octobre Jeudi 28 octobre

Pourriez-vous également me confirmer le montant de la location : 280 \in et montant de la caution 1 000 \in .

Merci de votre diligence Cordialement Franck DELOINCE